



Jean-Claude Roduit, Barrage de Moiry

## Vadémécum «Retour des concessions»

Procédure et organisation pour clarifier le retour des concessions et l'utilisation future de la force hydraulique communale



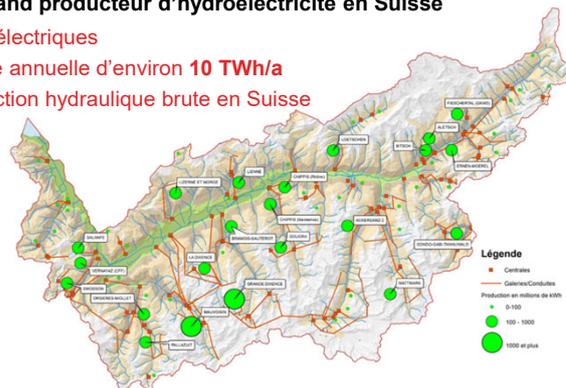
© Jean-Claude Roduit

## «Retour des concessions»

Au cours des trois prochaines décennies, les concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques arriveront à échéance.

## La force hydraulique – la colonne vertébrale de l’approvisionnement

- ▲ Production brute d’énergie électrique en Suisse en 2020: ~70 TWh/a
- ▲ Production hydraulique brute en Suisse en 2020: ~40 TWh/a
- ▲ **57% de la production suisse d’électricité provient de centrales hydroélectriques**
- ▲ **Le Valais est le plus grand producteur d’hydroélectricité en Suisse**
  - 160 centrales hydroélectriques
  - Production moyenne annuelle d’environ **10 TWh/a**
  - **25-30%** de la production hydraulique brute en Suisse



## Les Stratégies valaisannes

- ▲ Stratégie «Eaux» (2013)
- ▲ Stratégie «Force Hydraulique» (2015)
- ▲ Stratégie énergétique 2060 (2019)
  - « Valais, Terre d’énergies » : une vision d’un approvisionnement 100% renouvelable et indigène d’ici 2060
- ▲ Etude de base sur le potentiel de la Force Hydraulique en Valais (2020)
  - Le potentiel hivernal de l’énergie hydraulique en Valais s’élève à plus de 2’200 GWh, ce qui correspond à une capacité de stockage supplémentaire de 655 millions de m<sup>3</sup>



Valais, Terre d’énergies :  
Ensemble vers un approvisionnement  
100% renouvelable et indigène  
Vision 2060 et objectifs 2035

## Le Valais doit valoriser au mieux sa production

### Aujourd'hui:

Production en mains valaisannes (~29%) :	<b>3.0 TWh</b>
Consommation *	-3.2 TWh
<b>Bilan</b>	<b>-0.2 TWh</b>

### Demain:

Production en mains valaisannes (~60%)	<b>6.3 TWh</b>
Consommation *	-3.2 TWh
<b>Bilan</b>	<b>+3.1 TWh</b>



vs.



\*avec la grande industrie

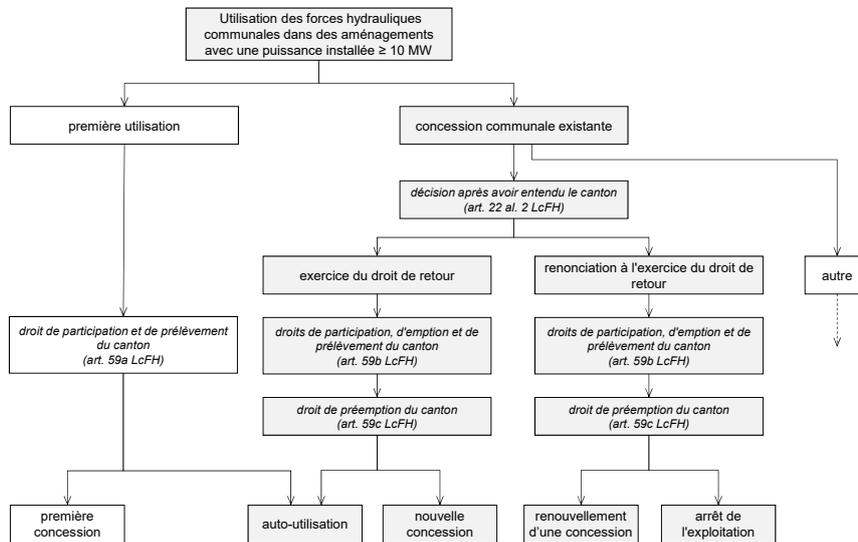
## Les besoins de l'Association des communes concédantes du Valais (ACC)

- Retour des concessions en attente
- La stratégie force hydraulique en cours de mise en œuvre : Au moins 60% des entreprises hydroélectriques seront aux mains des valaisans à la fin de la concession



ERNEN-MÖREL	2023
ORSIERES-NIOLLET	2027
LAVEY, MASSABODEN	2030
PREMIÈRE DIXENCE, CLEUSON	2031
SALANFE	2032
LIENNE	2037
GOUGRA (MOTTEC/VISSOIE)	2039
PALLAZUIT	2040
MAUVOISIN	2041
VIEZE	2043
ACKERSAND 1 & 2, GKW 1, MATTMARK, GRANDE DIXENCE	2045
SANETSCH	2046
ALETSCHE	2047
BITSCH (ELECTRA-MASSA)	2048
HEILIGKREUZ (GKW 2)	2051
LIZERNE ET MORGE	2052
EMOSSON, LOETSCHEN, FIESCHERTAL (GKW 3)	2055
GONDO-GABI-TANNUWALD	2060

## Décisions possibles des communes concédantes



## Position des communes concédantes

- ▲ Propriétaire des eaux
- ▲ Décideur sur leur utilisation pour les générations futures
  - Grand producteur d'hydroélectricité?
  - Actionnaire majeur d'une centrale hydroélectrique?
  - Propriétaire d'un stockage d'eau multifonctionnel?
- ▲ Le canton comme partenaire le plus important des communes concédantes pour
  - l'implémentation des retours de concessions
  - la plus grande valorisation possible de l'eau dans le futur
  - la transition énergétique

## Mise en œuvre?



## Vadémécum «Retour des concessions» pour les communes concédantes

1. Initier la clarification de l'utilisation future de la force hydraulique
2. Planifier la stratégie pour l'usine hydroélectrique faisant retour
3. Évaluer l'état de l'usine hydroélectrique et fixer l'indemnité équitable
4. Évaluer la rentabilité économique future de l'aménagement hydroélectrique
5. Désigner le nouveau concessionnaire
6. Décider de la future utilisation de la force hydraulique
7. Octroyer la nouvelle concession

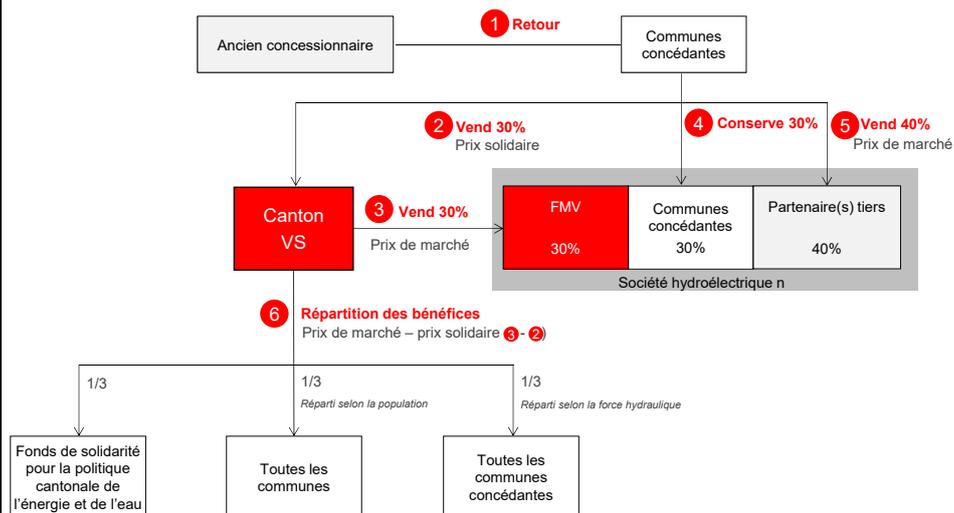
Vadémécum «Retour des concessions»  
Proposition de menu pour les communes  
concédantes



## Vadémécum «Retour des concessions» pour les communes concédantes

1. Initier la clarification de l'utilisation future de la force hydraulique  
Implication du canton et FMV, planification des démarches suivantes
2. Planifier la stratégie pour l'usine hydroélectrique faisant retour
3. Évaluer l'état de l'usine hydroélectrique et fixer l'indemnité équitable
4. Évaluer la rentabilité économique future de l'aménagement hydroélectrique
5. Désigner le nouveau concessionnaire
6. Décider de la future utilisation de la force hydraulique
7. Octroyer la nouvelle concession

## Mettre en place l'organisation pour réussir l'exercice



Les acteurs valaisans travaillent ensemble à la mise en œuvre de la stratégie.

## Les FMV au service du Valais

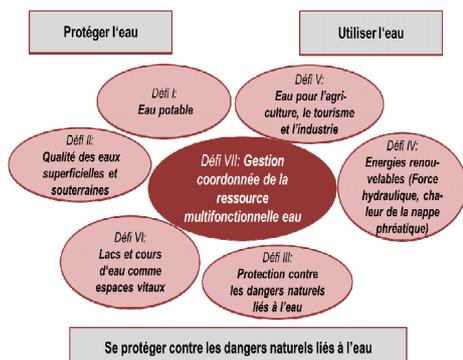
- ▲ Tâche : utilisation optimale du potentiel hydroélectrique du Valais pour l'ensemble du Valais
- ▲ Compétences et expérience approfondies en matière de gestion de projets et de processus, de gestion commerciale et opérationnelle, d'utilisation et de suivi de l'énergie et d'utilisation de l'énergie des centrales hydroélectriques
- ▲ Un grand nombre de communes valaisannes sont ensemble actionnaires de la FMV à hauteur de 44% environ (directement ou indirectement via des sociétés régionales de distribution). FMV a pour objectif d'être un partenaire des communes concédantes et de contribuer conjointement au développement économique de la région et du canton

## Vadémécum «Retour des concessions» pour les communes concédantes

1. Initier la clarification de l'utilisation future de la force hydraulique
2. Planifier la stratégie pour l'usine hydroélectrique faisant retour
  - Collecte des données de base, définir une vision et un état cible pour l'avenir
3. Évaluer l'état de l'usine hydroélectrique et fixer l'indemnité équitable
4. Évaluer la rentabilité économique future de l'aménagement hydroélectrique
5. Désigner le nouveau concessionnaire
6. Décider de la future utilisation de la force hydraulique
7. Octroyer la nouvelle concession

## Définir une vision pour l'avenir

### Stratégie eaux du canton du valais (2013)



### Etude de base sur le potentiel de la Force Hydraulique en Valais (2020)



Potentiel de production hivernale par bassin versant :

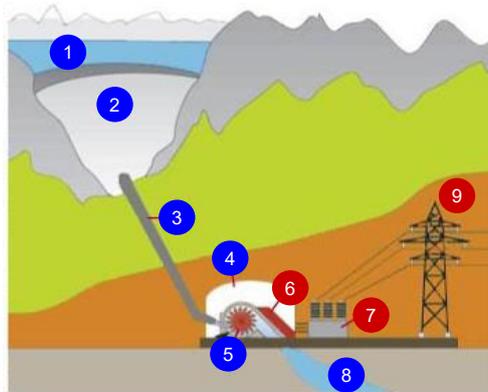
> 300 GWh > 100 GWh > 20 GWh 0 GWh

● Emplacement de potentiel hivernal

## Vadémécum «Retour des concessions» pour les communes concédantes

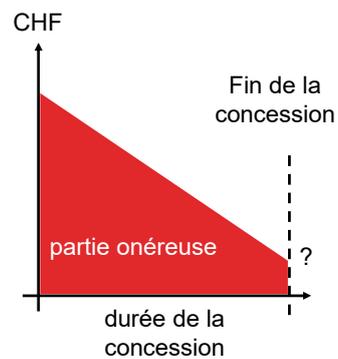
1. Initier la clarification de l'utilisation future de la force hydraulique
2. Planifier la stratégie pour l'usine hydroélectrique faisant retour
3. Évaluer l'état de l'usine hydroélectrique et fixer l'indemnité équitable
4. Évaluer la rentabilité économique future de l'aménagement hydroélectrique
5. Désigner le nouveau concessionnaire
6. Décider de la future utilisation de la force hydraulique
7. Octroyer la nouvelle concession

## État de l'aménagement et l'indemnité équitable



Partie gratuite («mouillée») / Partie onéreuse («sèche»)

- |                   |                 |                    |
|-------------------|-----------------|--------------------|
| 1 lac             | 4 caverne       | 7 transformateur   |
| 2 barrage         | 5 Turbine/pompe | 8 Sortie d'eau     |
| 3 conduite forcée | 6 générateur    | 9 ligne électrique |

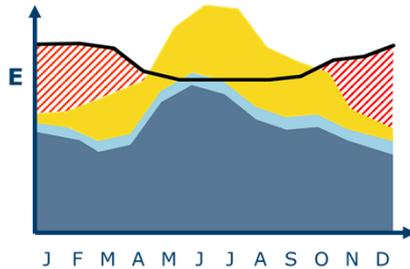


## Vadémécum «Retour des concessions» pour les communes concédantes

1. Initier la clarification de l'utilisation future de la force hydraulique
2. Planifier la stratégie pour l'usine hydroélectrique faisant retour
3. Évaluer l'état de l'usine hydroélectrique et fixer l'indemnité équitable
4. Évaluer la rentabilité économique future de l'aménagement hydroélectrique  
rentabilité future, variantes d'utilisation de l'énergie et analyse de l'influence sur les finances communales
5. Désigner le nouveau concessionnaire
6. Décider de la future utilisation de la force hydraulique
7. Octroyer la nouvelle concession

## L'avenir de la force hydraulique

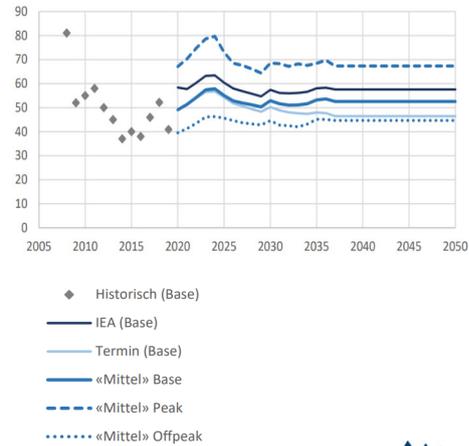
Demande et production d'électricité en 2050



■ Déficit électrique en hiver  
~ Besoin en électricité  
■ Production photovoltaïque  
■ Production biomasse/éolien  
■ Production hydroélectrique

[EMPA, 2019]

Projections des prix de l'électricité OFEN (2020)  
EUR/MWh



Vadémécum "Retour des concessions"



## Vadémécum «Retour des concessions» pour les communes concédantes

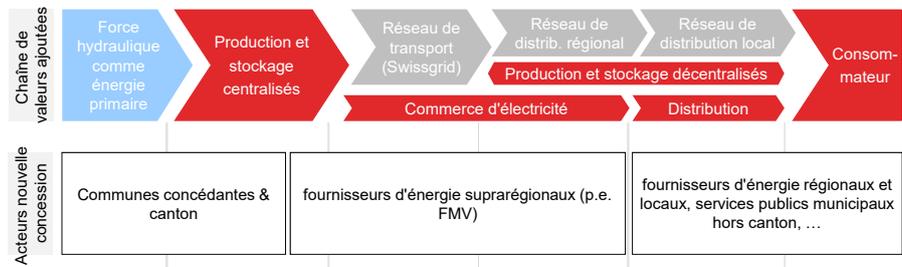
1. Initier la clarification de l'utilisation future de la force hydraulique
2. Planifier la stratégie pour l'usine hydroélectrique faisant retour
3. Évaluer l'état de l'usine hydroélectrique et fixer l'indemnité équitable
4. Évaluer la rentabilité économique future de l'aménagement hydroélectrique
5. Désigner le nouveau concessionnaire  
Clarification de la rôle de la commune concédante, désignation de partenaires complémentaires, répartition des rôles des partenaires pour l'exploitation
6. Décider de la future utilisation de la force hydraulique
7. Octroyer la nouvelle concession

20 Vadémécum "Retour des concessions"

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Désignation de partenaires complémentaires en tenant compte de la chaîne de valeur

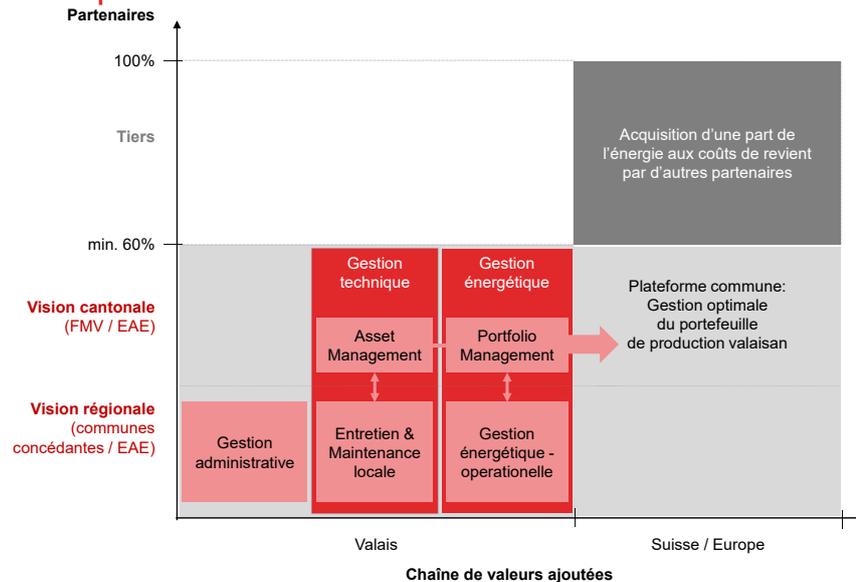
légende:



Les acteurs valaisans ont les connaissances et sont déjà bien positionnés.



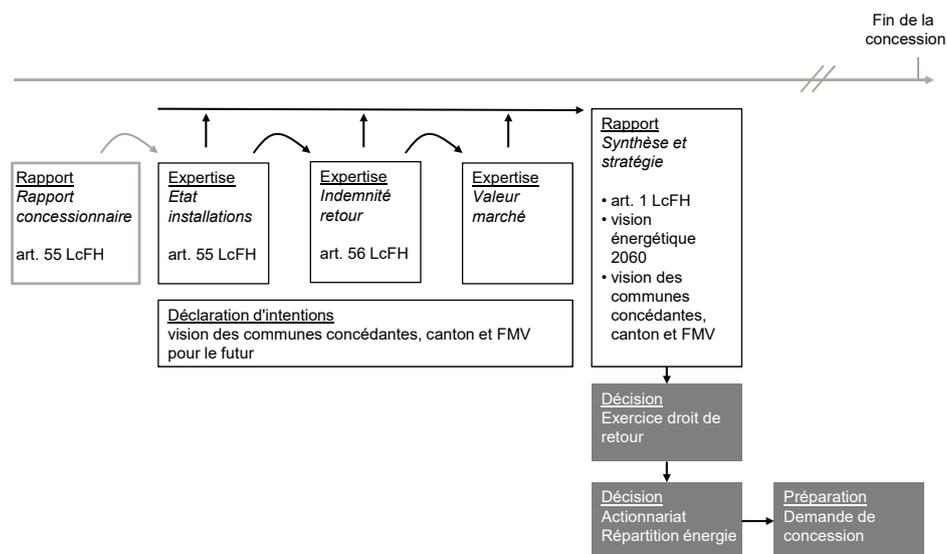
## Répartition des rôles des partenaires pour l'exploitation de la centrale



## Vadémécum «Retour des concessions» pour les communes concédantes

1. Initier la clarification de l'utilisation future de la force hydraulique
2. Planifier la stratégie pour l'usine hydroélectrique faisant retour
3. Évaluer l'état de l'usine hydroélectrique et fixer l'indemnité équitable
4. Évaluer la rentabilité économique future de l'aménagement hydroélectrique
5. Désigner le nouveau concessionnaire
6. Décider de la future utilisation de la force hydraulique
  - Synthèse des connaissances acquises et recommandation d'action, décision de l'assemblée primaire
7. Octroyer la nouvelle concession

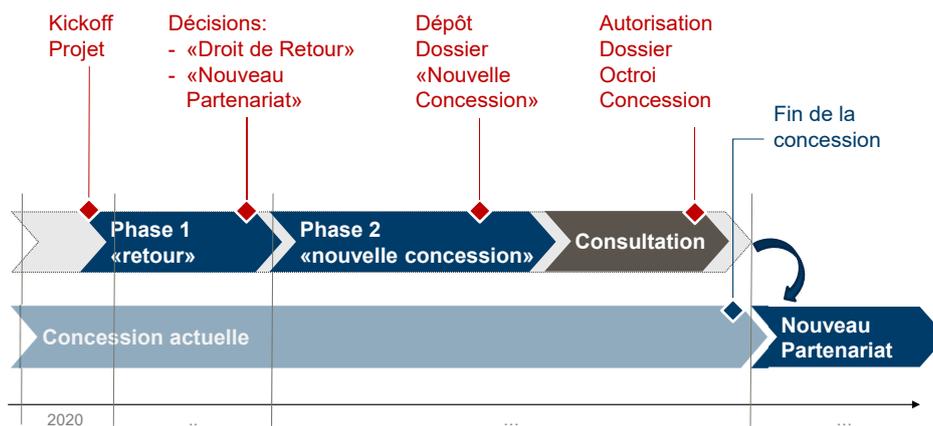
## Synthèse des connaissances acquises



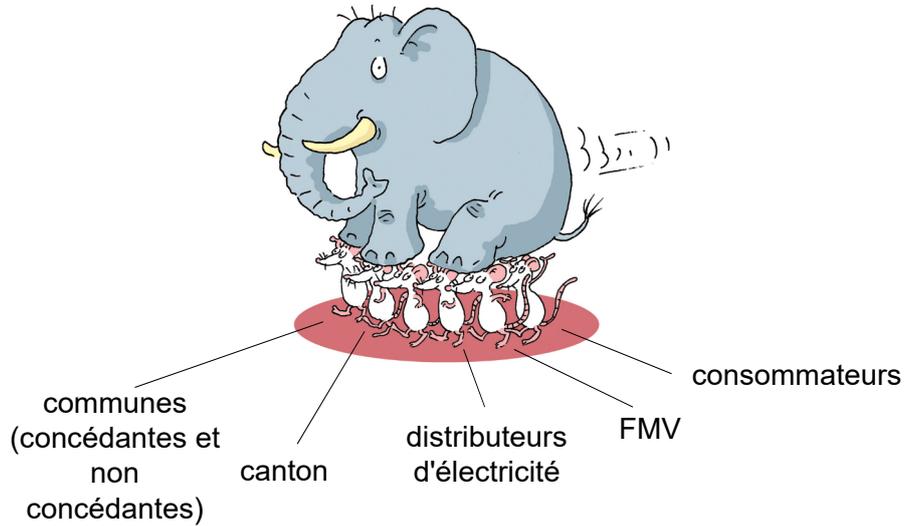
## Vadémécum «Retour des concessions» pour les communes concédantes

1. Initier la clarification de l'utilisation future de la force hydraulique
2. Planifier la stratégie pour l'usine hydroélectrique faisant retour
3. Évaluer l'état de l'usine hydroélectrique et fixer l'indemnité équitable
4. Évaluer la rentabilité économique future de l'aménagement hydroélectrique
5. Désigner le nouveau concessionnaire
6. Décider de la future utilisation de la force hydraulique
7. Octroyer la nouvelle concession

## Nouvelle concession



## Seulement unis, nous sommes forts!



Vadémécum «Retour des concessions»  
Proposition de menu pour les communes  
concedantes



Annexe 1  
Annexe 2  
...  
Annexe X

Création d'un centre de compétences